

2026-04-30-21 : Modalités de composition des commissions thématiques

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 19 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Nooruddine Muhammad, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :48
Membres présents :39
Pouvoirs :6
Quorum :25
Votants :45
Votes pour :45
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/04/2026
Date d'affichage: - 3 JUIN 2026

Étaient présents :

Laura CLÉMENT, Pierre-Pascal BIGOT, Nicolas GUYOT, Gaëlle TROTTIER, Jean PAGIS, Jacqueline COTTIER, Liliane COURTIN, Steeve CHAILLOUX, Marie-Josèphe BOUÉ, Yamina RIOU, Claudia MOISSON, Jérôme GUYOT, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Vincent REBILLARD, Bénédicte ANGLES, Jérôme DELOIRE, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Amélie PAQUEREAU, Arnaud GUEUDET, Nooruddine MUHAMMAD, Rodolphe BORDRON, Anne BORDRON, Jean-François PERDRIAU, Véronique LANGLAIS, Jean-Pierre BOISIAUD, Alain CHOLLET, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Christophe SAISON, Nelly GUÉRIN, Emmanuel CHARLES, Antoine MICHEL, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Gilles Raymond HAMON, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Marie-Laure TEMPLÉ, Claire VIAL, Bastian GENTE, Joël ESNAULT, Maryse GUEMAS, Christelle LAHAYE, Marina GATE, Jacques MATHIEU, Jean-Yves CHATILLON

Pouvoirs :

Bastian GENTE donne pouvoir à Liliane COURTIN, Joël ESNAULT donne pouvoir à Juanita FOUCHER, Maryse GUEMAS donne pouvoir à Vincent VIGNAIS, Christelle LAHAYE donne pouvoir à Antoine MICHEL, Marina GATÉ donne pouvoir à Mireille POILANE, Jacques MATHIEU donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Arnaud GUEUDET

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'axe du Projet de Territoire « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou dispose de la possibilité de former des commissions chargées d'étudier les questions d'intérêt communautaire, le cas échéant, soumises au Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT la proposition de créer 11 commissions thématiques chargées des domaines suivants :

1. commission Petite enfance, enfance et jeunesse ;
2. commission Environnement, eau et assainissement, voirie ;
3. commission Mobilités et bâtiments ;
4. commission Développement économique, agricole et touristique ;
5. commission Action sociale et solidarités ;
6. commission Planification territoriale, habitat et accueil des voyageurs ;
7. commission Finances ;
8. commission Projet de territoire et RSO ;
9. commission Ressources humaines ;
10. commission Mutualisation ;
11. commission Culture et lecture publique.

CONSIDERANT la proposition que chaque commission thématique soit composée de la manière suivante :

- un vice-président à qui le Président a confié la délégation correspondante ;
- quatre conseillers communautaires désignés par un vote du Conseil Communautaire ;
- de conseillers municipaux (qui peuvent aussi avoir un mandat communautaire) désignés par les conseils municipaux des communes membres, conformément à la répartition définie ci-après :

Communes	Nombre de conseillers municipaux représentant les communes membres		
	Commissions thématiques	Commission Développement économique, agricole et touristique	Commission Mutualisation
Les Hauts-d'Anjou	2	3 **	0
Erdre-en-Anjou	2	3 **	1*
Le Lion-d'Angers	2	3 **	1*
Val d'Erdre-Auxence	2	3 **	0
Bécon-les-Granits	2	3 **	0
Grez-Neuville	1*	3 **	1*
Saint-Augustin-des-Bois	1*	3 **	1*
Thorigné-d'Anjou	1*	3 **	1*
Sceaux-d'Anjou	1*	3 **	1*
Miré	1*	3 **	1*
Juvardeil	1*	3 **	0
Montreuil-sur-Maine	1*	3 **	1*
Chambellay	1*	3 **	1*
La Jaille-Yvon	1*	3 **	1*
Chenillé-Champteussé	1*	3 **	1*
Total	20	45	11

(*) : s'agissant des communes disposant d'un unique représentant, ce dernier peut être suppléé, en cas d'empêchement, par le Maire de la commune.
(**) : s'agissant de la commission Développement économique, agricole et touristique, cette dernière se décompose en trois sous-commissions (développement économique ; développement agricole ; développement touristique) au sein desquelles chaque commune dispose d'un représentant.

ENTENDU l'exposé de Monsieur MUHAMMAD, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- De valider la création de onze commissions thématiques suivantes :
 - commission Petite enfance, enfance et jeunesse ;
 - commission Environnement, eau et assainissement, voirie ;
 - commission mobilités et bâtiments ;
 - commission développement économique, agricole et touristique ;
 - commission Action sociale et solidarités ;
 - commission Planification territoriale, habitat et accueil des voyageurs ;
 - commission Finances ;
 - commission Projet de Territoire et RSO ;
 - commission Ressources Humains
 - commission Mutualisation ;
 - commission Culture et lecture publique ;
- D'approuver les modalités de composition des commissions thématiques telles que définies ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 30 avril 2026
au Lion d'Angers,

Nooruddine Muhammad

Président

Arnaud Guedet

Secrétaire de Séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

